



« *Oops I did it again* » : service servile plutôt que service civique acte III.

Ce n'est pas seulement Britney Spears qui répète continuellement les mêmes erreurs mais aussi la Direction du SPIP 93.

Par un tract du 22/05/2023, qui citait lui-même un tract du 11/04/2019, la CGT IP 93 dénonçait déjà le dévoiement fait des services civiques par la Direction du SPIP 93, quel « *circus* ».

Force est de constater que la Direction n'en a pas tenu compte, et l'a fait « *one more time* ». Contrairement à Britney, les services civiques ne devraient pas être « *a slave 4 U* ».

Au cas où nous n'aurions pas été clair.e.s dès le début, nous dénoncerons « *everytime* » qu'un service civique vient remplacer un emploi. C'est une attitude « *toxic* » pour la continuité d'un service public de qualité et nous ne l'accepterons pas.

Le site officiel du service civique l'affirme pourtant de façon non équivoque

« De manière générale, le volontaire **ne peut remplacer un agent public**, un salarié, y compris en contrat aidé, ou un bénévole.

Le volontaire **ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme.**

La mission confiée au volontaire doit s'inscrire dans un **cadre d'action distinct des activités quotidiennes de la structure qui l'accueille**. Il ne peut donc pas être confié à des volontaires : des missions **d'administration générale, de secrétariat, de standard, [...] ou des ressources humaines, [...]** ... qui sont normalement exercées par des permanents, salariés, **agents publics** ou bénévoles. »

Or par un mail en date du 07/02/2024, on nous apprend que deux services civiques ont eu un engagement auprès du milieu ouvert, l'une positionnée au niveau du **SECRETARIAT** (chercher l'erreur...) et l'autre au niveau de l'économat.

Interrogée sur ce sujet, la direction botte en touche en affirmant que les concernées sont "au courant" de ce qui est attendu d'elles ... Comme si cela rendait la démarche plus légal !

Les missions attribuées à la première à son arrivée, ont été quasi-exclusivement des tâches d'accueil, à raison de 3 jours par semaine. Qu'une mission aussi essentielle que l'accueil revienne à la charge d'une personne en service civique n'est pas normal. Celle-ci devient de fait indispensable au fonctionnement du service : comme vécu durant cette période, une seule absence imprévue et tout le planning du secrétariat s'en trouve bouleversé !

L'accueil du SPIP 93 nécessite une certaine expérience auprès du public ainsi qu'une capacité à gérer une pression constante. Ces missions ne peuvent être dévolues à une personne en service civique, car outre l'illégalité de ce placement, il demeure inquiétant en termes de charge mentale. Charge d'autant plus forte que la concernée s'est même retrouvée à ... former de nouveaux collègues !

Il est inacceptable que des volontaires, même pas salariées, payées moins qu'un mi-temps au SMIC horaire, soient utilisés comme rustine pour des services en souffrance.

Quelle image ces deux jeunes, malgré leur intérêt pour les métiers de la filière probation insertion, garderont-elles du SPIP 93 et de l'administration pénitentiaire après une telle expérience ? Faut-il s'étonner que l'une d'entre elle choisisse d'interrompre son contrat après quelques semaines seulement ?

« *Leave* » service civique « *alone* » de toute exploitation, ceci est indigne du service public.

